

Mme/M. Damien CLAUZEL

À Montreuil, le 27 Mai 2024

**Objet : Habilitation membre de jury**

**Madame/Monsieur,**

Vous avez effectué une demande pour être habilité en tant que juré pour la certification **RNCP 37638 "Expert en infrastructures de données massives"** auprès de Simplon.co, en tant qu'organisme certificateur dépositaire de cette certification.

A ce jour, il s'avère que :

- l'analyse de votre formulaire de candidature a confirmé votre éligibilité ;
- vous avez suivi la formation gratuite "professionnalisation des jurys" dispensée par nos soins.

Au vu de ces éléments, j'ai le plaisir de vous informer que vous avez été habilité-e en qualité de membre de jury des sessions de validation de la certification RNCP :

**"Expert en infrastructures de données massives" (Niveau 7)**

**Pour la période du 27/05/2024 au 27/05/2025**

Cette habilitation est amenée à être reconduite tacitement sur la durée de validité de la certification. Ainsi, sauf notification de nos services, au plus tard le 27/05/2025, pour vous signifier le contraire, vous pouvez considérer cette habilitation valable **du 27/05/2024 au 31/05/2026**.

Il vous appartiendra de demander le renouvellement de votre habilitation en temps utile auprès de nos services .

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

**SIMPLON.CO**

SAS agréée ESUS au capital de 448.390€  
Siège - 55 rue de Vincennes, 93100 MONTREUIL  
RCS Bobigny - 792 791 329 00016 - SIRET  
NAF : 8299Z - N° D'activité : 11 93 06676 93 - UAI : 0932753M  
N°TVA intracommunautaire : FR56 792 791 329  
<https://simplon.co>

**Laurence FRUCHON**

Responsable du Pôle  
Certificateur

